

## Tout le monde y gagne !

L'expérience prouve que là où les équipes pédagogiques ont mis en place le conseil de coop, des effets positifs ont été constatés :

- Acquisition des compétences en Éducation à la Citoyenneté :
  - ▶ Développement de la motivation, de l'autonomie et de l'engagement des élèves dans la vie de la classe et dans leurs apprentissages,
  - ▶ Evolution des aptitudes et des capacités à coopérer, travailler et vivre ensemble.
- Amélioration du climat de la classe, de l'école, de l'établissement.



## Vous n'êtes pas seul·e !

**Pour vous lancer, l'OCCE est à vos côtés et vous offre :**

- Des formations et accompagnements en classe pour la mise en place du conseil de coop,
- Des interventions pour animer ou observer des conseils de coop.
- La garantie d'un cadre légal, financier et juridique,
- Un accompagnement par la mise au point de projets coopératifs, leur éventuel financement, leur mise en place sur le terrain,
- Des ressources pédagogiques, des formations à destination des adultes pour discuter les gestes professionnels en situation.

## Les clefs de la réussite

- Se former avant de se lancer,
- Echanger sur ses pratiques entre collègues (de la même école ou dans un groupe de travail),
- Poser un cadre sécurisant et le tenir,
- S'autoriser à expérimenter, avancer pas à pas,
- Accepter les difficultés éventuelles de mise en œuvre.



Graphisme et illustrations : © Robert Touati - OCCE Service communication mars 2021

N'hésitez pas à contacter l'OCCE de votre département.  
Toutes les coordonnées sont en page d'accueil  
du site de la Fédération OCCE :

[www.occe.coop](http://www.occe.coop)



## Pourquoi un conseil de coop ?



**Léa, élève CE2**  
« Le conseil de coop, c'est une réunion où tout le monde s'écoute. »



**Isabelle, directrice d'école**  
« Nous avons pu constater au fil du temps le renforcement d'une « culture d'école » favorisant la continuité éducative et pédagogique. »

[www.occe.coop](http://www.occe.coop)

Office Central de la Coopération à l'École

## Pourquoi un conseil de coop ?

« La coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative. »\* Dans ce cadre, une coopérative scolaire peut gérer un budget (recettes et dépenses) en relation avec un ou des projets.

Depuis sa création, l'OCCE défend les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, et de ce fait accompagne les enseignants à l'organisation coopérative des apprentissages. Elle prend appui sur un Projet Coopératif, élaboré avec les élèves, pour répondre à la question : « Comment allons-nous vivre, travailler et apprendre ensemble ? ».

**Le conseil de coopérative est au cœur de l'organisation d'une coopérative scolaire, il vise à vivre la citoyenneté en acte. C'est un lieu de parole, une instance de décision, d'évaluation et de régulation qui a donc toute sa place dans une école !**

\* Selon la CIRCULAIRE du MEN N° 2008-095 DU 23-7-2008



**Yasmine, élève de 6<sup>ème</sup>**

« Le conseil, c'est aussi pour apprendre à s'engager dans la vie du collège. Ensemble, on décide pour de vrai et on essaie des solutions qu'on garde ou pas. »



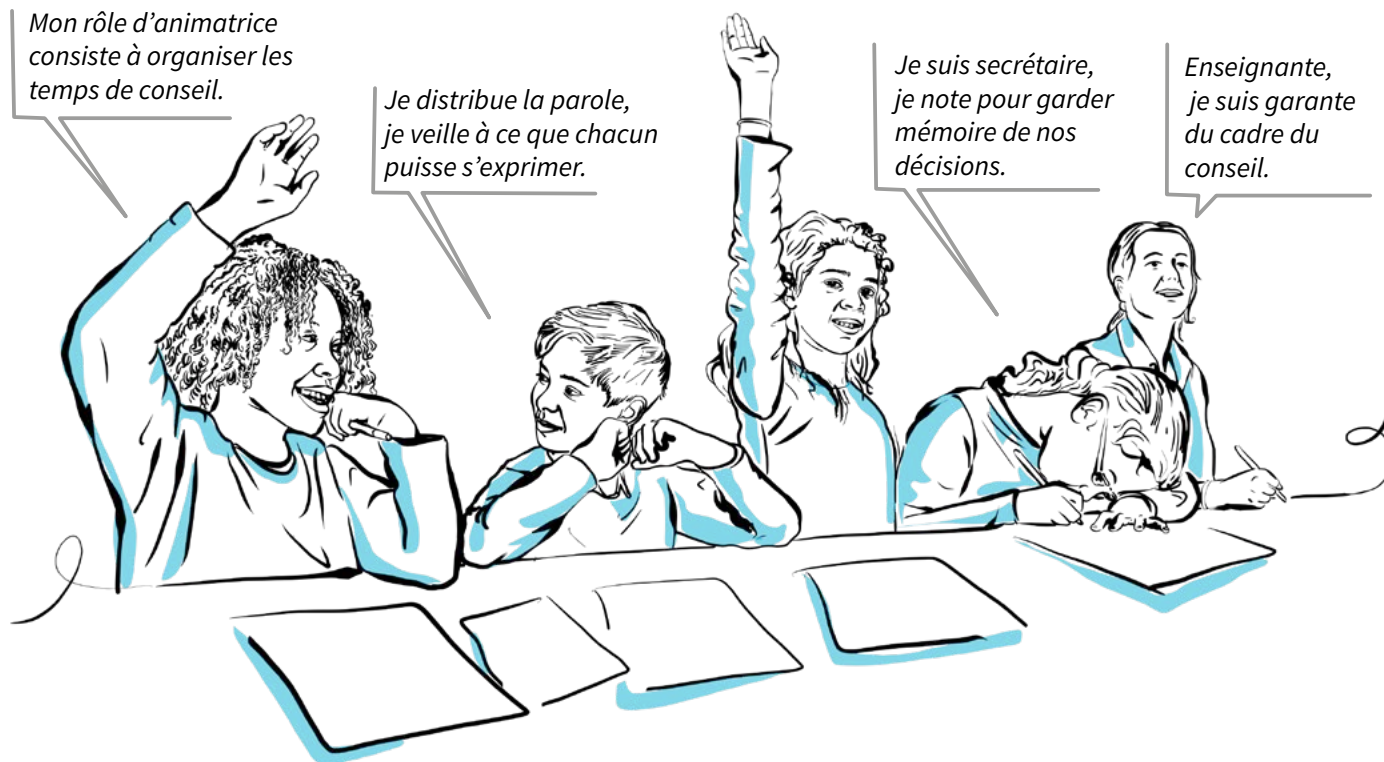
**Timéo, élève de CM2**

« La coop, c'est vraiment bien. On a organisé toute la classe de mer ensemble. »



**Arthur, Professeur des écoles**

« Avant, le directeur de l'école décidait tout, tout seul ! Depuis le conseil de coop, on décide ensemble ! »



## Qu'est-ce qu'un conseil de coop ?

**Le conseil de coop est une instance de concertation et de décision.**

Il réunit élèves et enseignants pour traiter démocratiquement des questions relatives à la vie de la classe, de l'école, ou de l'établissement.

D'autres membres de la communauté éducative peuvent y être invités : ATSEM, animateurs péri-scolaire, assistants éducateurs, maire, etc.

**Un cadre sécurisant** est posé pour favoriser l'expression de tous : même lieu, même disposition, temps défini, ordre du jour connu, règles de fonctionnement explicites. Les élèves sont formés pour y prendre de plus en plus de responsabilités.

Pour les conseils de coop d'école ou d'établissement, il va être nécessaire de poser régulièrement des temps de travail de l'équipe pédagogique afin de se concerter.